



Droits *des femmes* :

Quels enjeux pour les élections
européennes 2024 ?

10 OCTOBRE 2023

sommaire

Présentation	4
Introduction	8
1) Des acquis en Europe, et pourtant...	12
→ L'égalité salariale, un long combat	12
→ Aller plus loin ?	13
→ Convention d'Istanbul	14
→ Une avancée sur la prostitution	14
→ L'Europe, un rempart, qui inclut désormais la perspective de genre	16
→ Des avancées constantes, et pourtant...	16
2) La montée des menaces	19
→ Des lobbies anti-choix hyperactifs, financés par des grandes fortunes	19
→ Les droits en danger dans plusieurs pays	24
3) Le rôle de l'Europe contre le « backlash » (paroles de députées)	26
→ La bataille de la directive	26
→ La difficulté de la mesure	28
→ L'arme budgétaire	28
→ Réviser les traités ?	33
→ Le rôle clé de l'éducation à la sexualité	35
→ Un marqueur politique dans les élections européennes	38

présentation

Un pas en avant, un pas en arrière : depuis quelques années, les droits des femmes en Europe sont menacés et font même l'objet d'un recul massif dans plusieurs pays, sous l'effet de partis conservateurs et de lobbies de plus en plus efficaces. Et pourtant, depuis les élections européennes de 2019, l'Union européenne a adopté plusieurs directives très progressistes. Une nouvelle directive majeure sur les violences faites aux femmes est en pleine négociation à Bruxelles. Les élections européennes de juin 2024 seront donc un moment charnière pour faire avancer ces droits.

Pour faire le point, le CESE a organisé le 10 octobre un événement intitulé : « Droits des femmes : quels enjeux pour les élections européennes 2024 ? », qui a réuni des représentantes de la société civile et militantes des droits des femmes ainsi que des députées de l'Assemblée nationale et du Parlement européen de plusieurs bords politiques.

Cet événement s'inscrit dans l'action innovante de la Délégation aux droits des femmes du CESE, qui a notamment œuvré pour l'adoption d'une déclaration en faveur de l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution et a organisé une journée consacrée à la diplomatie féministe.



Crédit photo : Katrin Baumann / CESE

Avec



Agathe HAMEL

Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE



Véronique RIOTTON

Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale



Dominique VERIEN

Présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat

Table ronde 1

Alertes de la société civile sur les droits des femmes en Europe



Neil DATTA

Directeur exécutif du Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs (EPF)



Noura RAAD

Militante féministe, coprésidente du Réseau européen des femmes migrantes



Agnès HUBERT

Présidente du think tank féministe européen G5+, membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE)



Aline BRÜSER

Conseillère pour l'égalité de genre à la Confédération européenne des syndicats (CES)

Animation par Souâd Belhaddad, journaliste, fondatrice de Citoyenneté Possible, membre du CESE

Table ronde 2

Interpellation par la société civile des partis politiques représentés au Parlement européen



Sylvie BRUNET

Députée européenne (Modem), pour le groupe Renew Europe



Nathalie COLIN-OESTERLÉ

Députée européenne (Centriste), pour le groupe du Parti populaire européen



Gwendoline DELBOS-CORFIELD

Députée européenne (Europe Écologie), pour le groupe des Verts/Alliance libre européenne, membre de la commission sur les Droits des femmes et l'égalité des genres, et corapporteuse d'un rapport sur les questions d'égalité



Dieynaba DIOP

Porte-parole du Parti socialiste, pour le groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates



Pascale MARTIN

Députée (La France insoumise), pour le groupe de la Gauche, ex-présidente du mouvement « Femmes solidaires »

Animation par Nora Hamadi, journaliste pour Arte et France Culture, spécialiste des questions européennes

introduction

Un horizon incertain pour les droits des femmes en Europe

Le président du CESE Thierry Beaudet, ainsi que la présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE Mme Agathe Hamel, ont lancé d'emblée un avertissement : l'inquiétude grandit sur les menaces contre les droits des femmes, y compris en Europe, à quelques mois de la composition d'un nouveau Parlement européen. Citons en 2020, en Pologne, l'interdiction d'avorter en cas de malformation grave du fœtus, ou encore en 2021, le retrait de la Turquie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Un climat de régression des droits se durcit. Les États-Unis ont réduit drastiquement le droit à l'avortement, et dans divers pays d'Europe, les opinions se radicalisent. « À chaque fois que la démocratie recule, les droits des femmes reculent d'autant », résume M. Thierry Beaudet.

Le président du CESE appelle le Sénat à « rester un pays volontariste et pionnier en la matière », comme en témoigne le souhait du président de la République, qui s'est prononcé le 4 octobre 2023 en faveur de l'inscription du droit à l'interruption de grossesse (IVG) dans la Constitution.

Pour montrer la nécessité de transcender les clivages des partis sur ce sujet fondamental, le CESE a réuni le 10 octobre des eurodéputées et des membres de la société civile ainsi que les présidentes des délégations aux droits des femmes de l'Assemblée et du Sénat. « Nous sommes persuadées qu'il n'y a pas de grande victoire pour l'égalité qui n'ait été obtenue sans des moments de concordance et d'engagement des différentes composantes de nos trois assemblées », a déclaré Mme Agathe Hamel.

« À chaque fois que la démocratie recule, les droits des femmes reculent d'autant. »

Thierry Beaudet
Président du CESE

« Même si nous avons des sensibilités politiques différentes, des avis et des chemins qui peuvent parfois diverger, nous sommes toutes d'accord pour défendre l'idée qu'à l'heure où sur le continent européen nous assistons à des reculs massifs, les droits des femmes ne peuvent plus servir de variable d'ajustement ou de ligne de négociation politique ».

Toutes les intervenantes ont partagé le même constat : nous sommes dans un moment paradoxal, où l'Europe a progressé ces dernières années sur plusieurs aspects des droits des femmes mais où leurs droits reculent dans plusieurs pays de l'Union.

Plusieurs intervenantes ont cité la phrase prophétique de Simone de Beauvoir, qui résonne encore avec force aujourd'hui : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse, pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis, vous devrez rester vigilantes votre vie durant ».

10 OCT 2023

DROITS DES FEMMES : QUELS ENJEUX POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024 ?



INQUIÉTUDES

CLIMAT DE RÉGRESSION
DES DROITS
DES FEMMES

HORIZON INCERTAIN

6 JUIN
2024

EN LIEN DIRECT
AVEC L'ÉTAT DE
LA DÉMOCRATIE

VÉRITABLE
CHOIX DE SOCIÉTÉ

SOMMES-NOUS
ÉGAUX ?

ENJEU DES PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

*n'oubliez jamais
qu'il suffira d'une crise politique,
économique ou religieuse pour que les
droits des femmes soient remis en question.*

NOUS AVONS
BESOIN
D'ÊTRE
PUISSANTES!

NOUS DEVONS CELA À NOS MÈRES QUI SE SONT BATTUES POUR NOUS.

1) Des acquis en Europe, et pourtant...

Comme l'a rappelé **Mme Véronique Riotton**, la présidence française de l'Union européenne (1^{er} semestre 2022) a fait adopter deux directives majeures : l'une sur l'égalité salariale femmes-hommes, « *Pay transparency* » (Transparence des rémunérations), l'autre qui renforce la présence des femmes dans les organes de direction, « *Women on boards* ». Les grandes sociétés cotées devront d'ici le 1^{er} juillet 2026 confier au moins 40 % des postes d'administrateurs non exécutifs à des femmes et 33 % de tous les postes de direction.

→ L'égalité salariale, un long combat

La directive « *Pay Transparency* » d'avril 2023, que les États-membres ont trois ans pour transposer dans leur droit national, obligera les entreprises d'au moins 100 salariés à publier régulièrement des informations sur les écarts de salaires femmes-hommes et à engager des négociations si l'écart est supérieur à 5 %.

15 %

d'écart de salaire

entre les femmes et les hommes en moyenne dans l'Union européenne

Actuellement, un écart moyen de 15 % persiste au sein de l'Union européenne, avec des variations allant de 3,5 % et 5 % en Roumanie et au Luxembourg, et jusqu'à 21 % et 25 % en Allemagne et en Estonie.

Pour mettre en œuvre cette importante avancée, note **Mme Colin-Oesterlé**, députée européenne (Centriste), pour le groupe du Parti populaire européen, « nous allons veiller à ce que ce soit bien transposé et que les sanctions prévues par le texte soient appliquées ».

« Nous avons trois ans pour appliquer la directive », explique **Mme Brunet**, députée européenne (Modem), pour le groupe Renew Europe et experte du sujet en tant qu'ancienne DRH. « Il y a premièrement une obligation de reporting, ce qui concerne les entreprises de 150 salariés, et 100 salariés en progressivité, avec sept critères. Il y a aussi une notion de plan correctif si l'on constate plus de 5 % d'écart salarial non expliqué, car c'est là toute la difficulté : à travail égal, salaire égal, comment comparer et justifier ces écarts ? S'il y a des écarts, les entreprises ont six mois pour remédier à la situation avant de parler de sanctions. Le reporting se fait auprès des autorités nationales, avec ensuite une consolidation au niveau européen. la Commission exercera un contrôle à une certaine échéance,

État par État. Je pense qu'il y aura une certaine compétition, quand certains seront très en retard, cela va accélérer l'effet louable.

Cela doit absolument se faire avec les syndicats. D'un secteur à l'autre, il n'y aura pas du tout les mêmes applications (les services, l'industrie). Dans des secteurs où il y a majoritairement des femmes, ce sera plus compliqué que dans des secteurs d'ingénierie où il y a plus d'hommes. Il faut vraiment agir par le dialogue social de terrain.

Autre point majeur, le droit à l'information, quel que soit l'effectif, y compris chez un coiffeur de quartier. Vous aurez le droit de demander comment est établi votre salaire à l'embauche, pourquoi vous êtes payée tant, comment cela se situe par rapport à la convention collective, ou la moyenne d'un secteur ».

Mme Martin, députée (La France insoumise), pour le groupe de la Gauche, réclame en outre des efforts pour concilier vie professionnelle et responsabilités familiales. « Si l'on pouvait faire en sorte qu'il y ait des crèches d'entreprise, une possibilité d'avoir un congé parental égal entre les hommes et les femmes, et que le congé parental soit rémunéré suffisamment... Vous ne pouvez pas passer du temps avec votre bébé, votre enfant, parce que cela vous coûte trop cher. Il faut aussi considérer combien vous allez

rémunérer la personne qui va garder votre enfant ».

Pour que les femmes puissent accéder aux mêmes métiers que les hommes, souligne **Mme Colin-Oesterlé**, il faut aussi leur faciliter les gardes d'enfants. « L'Europe finance la construction de structures d'accueil, peut-être pas suffisamment, mais on pourrait toutes être volontaires pour augmenter les financements car cela coûte très cher aux collectivités locales ».

Mme Delbos-Corfield, députée européenne (Europe Écologie), pour le groupe des Verts/Alliance libre européenne, remarque que les politiques sociales sont encore majoritairement des politiques appartenant aux États-membres. « Vous pouvez aller jusqu'à la Cour de justice européenne pour dire que vous ne gagnez pas autant que vos collègues européens. L'Europe n'est pas du tout fédérale pour l'instant ».

→ Aller plus loin ?

Pour **Aline Brüser**, conseillère à la Confédération européenne des syndicats (CES), qui représente près de 45 millions de travailleuses et de travailleurs en Europe, l'UE doit aller plus loin sur les niveaux de salaires dans certaines activités majoritairement occupées par des femmes. « Lors de la crise du Covid-19, la société a compris que certains travaux essentiels sont fournis majoritairement par des

femmes, qui nettoient, prennent soin de nos enfants, des parents âgés ou des personnes âgées en général. Ce travail est sous-évalué et n'est pas payé à sa juste valeur. Nous espérons que cette directive, après une transposition très ambitieuse à l'échelle des États-membres, mettra fin à la sous-évaluation du travail majoritairement fourni par les femmes. »

Il faut aussi tenir compte de la pénibilité sous-évaluée de certains secteurs, indique **Mme Brüser**, qui cite le cas de sa propre mère, qui travaille dans la petite enfance et est devenue presque sourde après avoir été exposée des années durant aux cris des enfants, ou le cas des aides aux enfants ou aux personnes âgées qui doivent les soulever.

→ Convention d'Istanbul

Dernière avancée récente, le 1^{er} juin 2023 l'Union européenne a adhéré à la Convention d'Istanbul, qui pose un cadre juridique pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes. L'adoption de la Convention d'Istanbul par l'UE doit permettre l'application de certaines de ses dispositions dans les pays de l'UE qui ne l'ont pas encore ratifiée.

→ Une avancée sur la prostitution

Le 14 septembre 2023, le Parlement européen a adopté une résolution

pour l'instauration de lignes directrices communes sur la prostitution, visant à criminaliser les clients et les proxénètes, mais pas les travailleurs et travailleuses du sexe, comme c'est le cas dans certains pays d'Europe.

C'est un progrès dont se félicite **Mme Noura Raad**, militante féministe, coprésidente du Réseau européen des femmes migrantes, plateforme européenne, féministe, laïque et universaliste. Elle estime que l'Europe, qui se veut un modèle sur les droits des femmes, porte ainsi un message au-delà de ses frontières. Mais l'UE doit selon elle faire davantage pour les femmes migrantes, principales cibles des réseaux de prostitution. « Ce texte permet de donner des espoirs pour obtenir une législation abolitionniste, comme c'est le cas en France depuis la loi de 2016 ».

Cependant, **Mme Noura Raad** alerte sur la nécessité de défendre les droits des femmes migrantes, qui représentent 80 % des personnes dans la prostitution, en leur donnant une place dans la représentation politique.

80 %
de femmes migrantes
parmi les personnes dans
la prostitution en France



« Aujourd'hui, peu de femmes d'origine étrangère, de femmes migrantes, sont représentées ou sont présentes au sein de l'Europe, malgré leurs compétences et leurs capacités. Nous devons d'abord les mobiliser pour accéder et participer à la politique, ce qui est très difficile. Un monde où les femmes migrantes sont exclues est en dehors de toute société démocratique et égalitaire. C'est là où les violences machistes vont augmenter, là où le patriarcat va régner. Les femmes migrantes sont doublement pénalisées, par leur sexe et leur statut. Qu'est-ce qu'une femme migrante ? C'est une femme qui arrive en Europe, soit pour fuir la guerre, soit pour fuir des persécutions, surtout des persécutions machistes comme les mutilations sexuelles, les mariages forcés, et d'autres formes de violence. Mais elles sont face à des lois qui sont faites par et pour des hommes. Comment les encourager à participer à la prise de décision si elles ne trouvent pas des emplois en lien avec leur diplôme ?

Si elles se retrouvent enfermées avec des conjoints violents, qui font du chantage ? Le Réseau européen des femmes migrantes mène un énorme travail sur ces questions, au niveau européen.

Les premières victimes du système prostitutionnel sont les femmes migrantes : en Europe, 70 % des personnes dans la prostitution sont des femmes migrantes. En France, c'est 80 %. Les victimes de la traite des êtres humains pour des raisons d'exploitation sexuelle, sont des femmes migrantes à 89 %. Si l'on n'arrive pas à revenir aux origines de ce système prostitutionnel qui est l'exploitation, la marchandisation et l'utilisation des corps des femmes, on ne pourra jamais évoluer vers une réelle égalité ».

« C'est le premier mandat au Parlement européen où il y a des votes majoritaires progressistes sur l'avortement, qui a très longtemps été un tabou. »

Gwendoline Delbos-Corfield
Députée européenne (Europe écologie)

→ L'Europe, un rempart, qui inclut désormais la perspective de genre

Mme Agnès Hubert, présidente du think tank féministe européen G5+ et membre du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), se félicite que l'Europe inclue désormais la question du genre dans toutes ses politiques. Un outil de mesure permet d'en évaluer l'impact : l'index composite sur la situation de l'égalité.

« L'égalité femme-homme mais également la diversité sont des valeurs européennes, que la présidente de la Commission européenne rappelle de manière systématique en particulier comme réponses aux mouvements anti-genre. Nous avons aussi développé au niveau européen le *mainstreaming*, c'est-à-dire comment intégrer une perspective de genre dans l'ensemble des politiques. Car nous nous sommes aperçues dans les années 1980 que l'on n'arriverait pas à avancer sur l'égalité de salaire sans toucher au statut des femmes dans la société, mais également dans l'ensemble des politiques publiques, qu'il s'agisse de la politique d'éducation

(comment former les jeunes femmes et jeunes hommes à ne pas regarder les sites pornographiques, ou à avoir une éducation sexuelle large, etc.), ou dans les questions de cyber-harcèlement, etc.

L'index composite sur la situation de l'égalité montre que l'Europe est à 68 sur une échelle qui va de 1 (pas d'égalité du tout) à 100 (la pleine égalité). Cet index est réalisé à partir d'un certain nombre d'index et de sous-index. Sur le « pouvoir », l'UE est à 57,2 sur 100, donc encore très loin du compte ».

→ Des avancées constantes, et pourtant...

Les pères de l'Europe, rappelle Mme Agnès Hubert, ont introduit l'égalité de salaire dans le Traité de Rome de 1957, « non par amour des femmes, mais pour des questions de concurrence entre l'industrie textile néerlandaise et l'industrie textile française ».

« Dans les années 1970, la Cour de justice de l'UE prend fait et cause pour l'égalité, et non seulement déclare

que l'égalité femme-homme est une disposition d'effet direct, c'est-à-dire que l'on peut se réclamer dans les tribunaux nationaux de la législation européenne, mais également que c'est un principe du droit communautaire. La déclaration d'Athènes (1992) marque le début de la parité en politique. Il ne s'agit plus seulement d'une question quantitative, pour avoir davantage de femmes au Parlement, mais que les femmes soient présentes dans les assemblées pour changer les choses.

Actuellement, la présence de femmes dans des postes de pouvoir

— Christine Lagarde à la BCE, une présidente du Parlement européen, Ursula von der Leyen à la tête de la Commission — montre les avancées réalisées ».

Les élues ont toutes reconnu les progrès réalisés depuis les élections de 2019. « Nous avons beaucoup progressé en 4 ans », souligne Mme Nathalie Colin-Oesterlé, eurodéputée centriste, pour le groupe du Parti populaire européen (PPE). « C'est le premier mandat au Parlement européen où il y a des votes majoritaires progressistes sur l'avortement, qui a très longtemps été



un tabou », renchérit **Mme Gwendoline Delbos-Corfield**, députée européenne (Europe Écologie), pour le groupe des Verts/Alliance libre européenne. « Au PPE aujourd'hui, des élus votent pour l'avortement, ce qui permet de passer des résolutions. Avant, quand il y avait la moindre petite phrase qui faisait allusion à l'avortement dans une résolution, elle ne passait pas. Ce n'est plus le cas ».

Mme Delbos-Corfield et Mme Brunet avertissent enfin des risques d'un féminisme qui n'aiderait que les femmes blanches, aisées, diplômées, qui emploient des femmes pour garder leurs enfants, faire le ménage, etc. « La directive *Women on Boards* était importante, mais ne nous voilons pas la face, qui sont les *Women on Boards* ?, lance **Mme Delbos-Corfield**. « On a tout de même réussi à inscrire dans le marbre l'intersectionnalité dans la directive sur la transparence des rémunérations », note **Mme Brunet**.

2) La montée des menaces

Et pourtant, dans plusieurs pays d'Europe, les droits des femmes ont reculé. Face aux défenseurs des droits, des activistes sont de plus en plus actifs et de mieux en mieux organisés, comme l'explique **M. Neil Datta**, directeur exécutif du Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs (EPF), et grand observateur des mouvements anti-choix.

Comme le résume **Mme Agnès Hubert**, « nous sommes inquiets mais restons très combatifs ».

→ Des lobbies anti-choix hyperactifs, financés par des grandes fortunes

Déjà en 2007, **M. Neil Datta**, Directeur exécutif du Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs (EPF), auditionné par l'Assemblée nationale, alertait sur la montée de ces mouvements, d'abord venus de minorités américaines puritaines encouragées par l'administration Bush, mais qui ont su depuis faire beaucoup d'entrisme en Europe. En 2018, auditionné par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE, il rendait compte de l'infiltration très efficace de ces mouvements qui avancent souvent masqués, mais ont su rallier nombre de parlementaires européens.

« Trois phénomènes se sont produits pour conduire au développement d'un nouveau mouvement : le mouvement anti-genre.

Premièrement, une professionnalisation de très haut niveau. Nous ne sommes plus dans le cas où Xavier Dor et SOS Tout-Petits venaient se planter devant le planning familial faire quelques dégâts. Nous sommes maintenant face à un phénomène qui comprend comment fonctionne la vie politique. Ces mouvements influencent des parlementaires et la diplomatie des États-membres. Ils comprennent comment rédiger un texte, le faire avancer dans une Assemblée nationale ou au Parlement européen, ou même lancer des litiges juridiques.

Deuxièmement, une transnationalisation. Tous ces petits groupes à l'échelle nationale se sont connectés à leurs équivalents dans d'autres pays européens et dans d'autres régions du monde. À l'échelle européenne, cela s'appelait « Agenda Europe », un sommet qui s'est tenu de façon annuelle de 2013 jusqu'en 2018-2019. Ce réseau, une fois découvert, s'est rebaptisé « Réseau Vision », encore plus discret. En 2013, ils n'étaient que quelques-uns. Mais le « mariage pour tous » adopté en France et au Royaume-Uni a été pour des conservateurs religieux une catastrophe : ce n'était

« *Cela ne veut pas dire que les sociétés à l'échelle nationale sont devenues plus conservatrices, mais que les mouvements extrémistes religieux et d'extrême droite se sont mieux organisés.* »

Neil Datta

Directeur exécutif du Forum parlementaire européen
sur les droits sexuels et reproductif

plus une excentricité nordique mais un *mainstream* dans deux piliers de la démocratie occidentale. Ils ont donc senti le besoin de s'organiser. On les a vu se professionnaliser, en identifiant leurs sujets de priorité, l'IVG, la GPA, etc. Ils ont lancé ensuite des initiatives qui se ressemblent fortement : « contre le mariage pour tous », « en faveur du mariage traditionnel » et « contre l'IVG », dans une dizaine de pays européens, plus ou moins en même temps.

Cela ne veut pas dire que les sociétés à l'échelle nationale sont devenues plus conservatrices, mais que les mouvements extrémistes religieux et d'extrême droite se sont mieux organisés.

Troisièmement, ils ont réussi un renouvellement de générations. Le leadership de ces mouvements en 2007 comprenait surtout des hommes d'un certain âge. Mais ils ont créé de nouveaux cadres. Malheureusement, maintenant, beaucoup de jeunes activistes anti-genre, extrémistes,

ne sont ni masculins, ni vieux, et ressemblent à des personnes jeunes, féminines, bien éduquées, diplômées et qui peuvent se présenter d'une toute autre façon que les anciens des anti-IVG des années 1980-90 ».

Côté financements, sur 120 organisations répertoriées, le chercheur a épluché les comptes annuels de 54 d'entre elles.

700

millions de dollars

sont allés dans des campagnes anti-genre en Europe entre 2009 et 2018

« De 2009 à 2018, nous voyons que 700 millions de dollars sont allés dans des campagnes anti-genre en Europe pendant cette décennie. En 2009, c'était 20 millions de dollars par an, mais en 2018, 80 millions par an. Quand

le budget augmente d'un facteur quatre, on peut faire beaucoup plus de choses.

x 4

C'est l'augmentation des budgets des campagnes anti-genre entre 2009 et 2018

La première source de financement vient des États-Unis. La droite chrétienne américaine compte pour environ 80 millions. Cet argent est concentré dans quelques organisations spécialisées dans les contentieux juridiques qui portent des sujets devant les tribunaux, pour essayer d'obtenir le résultat qu'elles souhaitent. C'est ainsi que l'IVG a été renversée aux États-Unis il y a un an et demi.

La deuxième source est la Fédération de Russie, pour 188 millions. Deux oligarques ont créé des « usines d'influence » (médias, think tanks, ONG...) et invitent des élites économiques et sociales occidentales, des parlementaires, des hommes et femmes d'affaires, etc. Cela a très bien fonctionné surtout dans certains pays, où l'on peut parler d'une capture d'élites par la Russie pour des positions pro-russes.

La dernière source, qui représente la plus grande partie, c'est l'Europe elle-même, via ses élites économiques et

sociales. Claude Bébéar, ancien patron d'Axa, a financé la « Manif pour tous », et a des équivalents dans chaque pays européen. Par exemple, en Espagne, c'est le fondateur de El Corte Inglés qui a financé les mouvements anti-choix et anti-genre espagnols, qui se sont ensuite internationalisés. De l'argent public de certains États-membres a aussi permis de financer certains mouvements.

En 2023, nous voyons beaucoup de nouveaux acteurs dans le financement de l'extrémisme religieux et anti-genre. Entre 2018 et 2021-2022, nous sommes passés de 80 millions par an à 120 millions par an pour les campagnes anti-genre.

D'où vient cet argent ? L'argent américain reste stable. L'argent russe a disparu en fonction des sanctions. L'essentiel de l'argent « nouveau » qui finance les campagnes anti-genre, vient de l'Europe. La grande source des nouveaux financements est l'argent public, notamment pour financer des fondations liées à des partis politiques d'extrême droite, qui ont maintenant une certaine envergure dans quelques pays. Ils ont donc droit à un subside de l'État pour créer une fondation.

C'est le cas en Espagne avec la fondation liée au parti Vox et en Allemagne avec la fondation liée à l'Afd (*Alternative für Deutschland*). Il y a aussi les financements de la Pologne dédiés à une infrastructure d'ONG liée

« La grande source des nouveaux financements est l'argent public, notamment pour financer des fondations liées à des partis politiques d'extrême-droite. »

Neil Datta
 Directeur exécutif du Forum parlementaire européen
 sur les droits sexuels et reproductif

au gouvernement, faisant chambre d'écho à ses positions anti libérales et antidémocratiques. Une autre source de financement, la plus importante, est celle de la Hongrie.

Nous sommes au début de la création à l'échelle européenne d'une infrastructure de think tank d'extrême droite ou de droite très dure, qui ont des positions anti-genre, anti-européennes, mais aussi d'une droite extrême telle qu'on la connaît aux États-Unis, anti-environnement, anti-droits sociaux, anti-droits des consommateurs, etc., un genre d'hyper-capitalisme. Nous sommes au tout début de cela. Aux États-Unis, ces think tanks existent depuis un certain nombre d'années. Nous allons avoir maintenant ce genre de choses en Europe.

Il y a une vraie organisation, une vraie logistique couplée à un changement de sémantique. S'il y a l'obtention d'argent public, c'est parce qu'on n'est plus « contre l'avortement » mais on est « pour la vie », on n'est pas

« contre le mariage homosexuel » mais « en faveur de la famille ». Il est très important de comprendre que cela répond à une stratégie très systémique, très élaborée.

Face à cette pression, les démocraties se sont elles aussi mieux organisées. Nous constatons un net retrait de ces organisations anti-genre autour des institutions européennes. Une fois découvertes, elles ont perdu en crédibilité et certaines ont quitté Bruxelles. Nous avons donc depuis cinq ans un espace beaucoup plus sécurisé au Parlement européen, au Conseil de l'Europe ; cela a pour résultat des votes très progressistes sur les questions des droits sexuels, notamment le rapport sur les droits sexuels reproductifs de juin 2021.

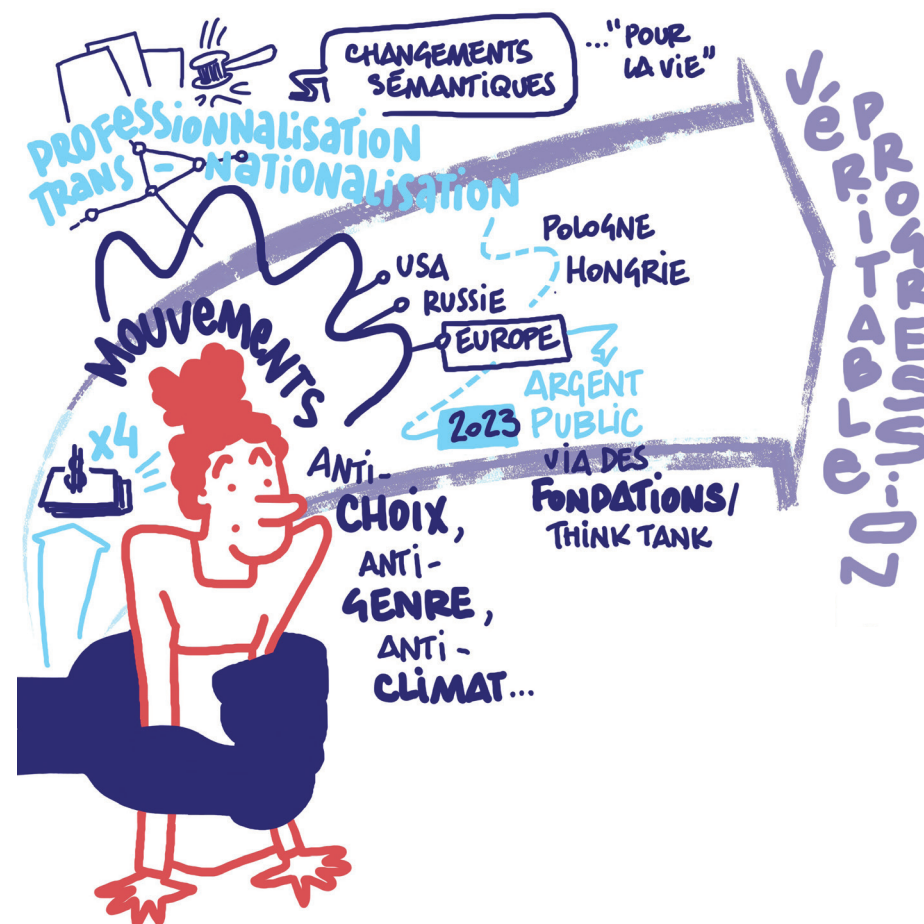
Les progressistes s'organisent de façon plus stratégique. Malgré ce qui s'est passé en Pologne concernant le droit à l'avortement, il y a eu dans une quinzaine de pays de nettes avancées concernant le droit à l'IVG, avec la ratification de

la Convention d'Istanbul et les droits des personnes LGBT.

Cette prise de conscience que ces droits ne sont pas acquis renforce les groupes progressistes et permettent des avancées que nous n'avons pas connues depuis très longtemps. Le droit à l'IVG était plus ou moins immobile.

Aujourd'hui, une quinzaine de pays ont progressé. »

Mme Nathalie Colin-Oesterlé évoque une bataille de convictions. « Il nous faut être extrêmement attentifs à tous ces réseaux très organisés, structurés, et lutter contre la désinformation, tant au niveau européen qu'au niveau national,



en sensibilisant notamment les jeunes et les jeunes femmes sur ce qu'est la contraception, dans les collèges, dans les lycées, dans les universités, affirmer ce en quoi nous croyons toutes : la liberté de choix de sa vie sexuelle et de son mode de contraception ».

Une coordination européenne est nécessaire pour lutter contre ces lobbies et leur désinformation, souligne **Mme Dieynaba Diop**, porte-parole du Parti socialiste, « Il faut les lister car il faut connaître son ennemi pour pouvoir le combattre. Or ces lobbies se cachent souvent derrière des mots très sympathiques. Ils ont bien compris qu'aujourd'hui ils ne pouvaient pas dire clairement « Je suis anti-IVG », ils parlent plutôt de « la protection de la vie », du « droit à vivre », avec tout un lexique de désinformation ».

Leurs financements peuvent être traqués, ou bien davantage de fonds distribués aux défenseurs des droits des femmes. « Taper au portefeuille de ces organisations peut être un moyen de lutte. Il faut aussi rendre accessibles les subventions européennes aux petites associations qui œuvrent localement pour les droits des femmes, car toutes les formalités pour obtenir des subventions européennes sont très compliquées ».

L'action des lobbies se fait ressentir jusque dans les rangs de l'Assemblée nationale.

Mme Pascale Martin (LFI) raconte avoir reçu à son bureau en 2022, avant d'intervenir sur la constitutionnalisation de l'IVG à l'Assemblée nationale, un fœtus en silicone, envoyé par des lobbyistes européens, que d'autres eurodéputés, eurodéputées et députés, députées ont reçu également, dont Mathilde Panot (LFI). Lors du vote par le Parlement européen d'un rapport pour dépénaliser l'avortement, le 24 juin 2021 les eurodéputés ont subi un lobbying intensif de la part d'organisations conservatrices catholiques ou d'extrême droite, visant particulièrement les eurodéputés hésitants, avec des arguments à même de les culpabiliser, par exemple en faisant croire qu'un avortement est équivalent à « tuer un bébé. »

« Il faut répertorier ces lobbyistes très dangereux », conclut **Mme Sylvie Brunet**.

→ Les droits en danger dans plusieurs pays

En 2022, la révocation aux États-Unis de l'arrêt Roe vs. Wade, qui garantissait le droit d'avorter, a fait l'effet d'un électrochoc chez les défenseurs et défenseuses des droits des femmes, d'autant que plusieurs pays d'Europe faisaient eux aussi reculer leurs droits. La Pologne et la Hongrie ont restreint leurs législations en matière d'avortement, déjà très conservatrices. En Italie, les élections législatives ont vu arriver au pouvoir une antidroits notoire,

« Nous sommes en 2023 et le droit à l'avortement n'est plus une évidence. »

Pascale Martin
Députée (LFI)

Giorgia Meloni. la Suède, souvent érigée en exemple en matière d'égalité de genre, a elle aussi connu un revers : la droite et l'extrême droite nouvellement élues ont abandonné la diplomatie féministe emblématique du pays. En Hongrie, des ONG organisées par le gouvernement diffusent leur agenda anti-genre et anti-droits. Ces ONG se voient même octroyer les fonds publics normalement destinés aux organisations féministes.

« On se souvient tous de cette période terrible où en quelques semaines, le droit à l'avortement a été remis en cause dans de nombreux pays où les droits des femmes sont encore bafoués d'une manière inacceptable », se souvient **Mme Véronique Riotton**. « Cette poussée anti-genre est en progression et il faut réagir », renchérit **Mme Agnès Hubert**, quand **Mme Sylvie Brunet** cite la Slovaquie, où émergent des courants populistes qui remettent en question ces droits. « On n'est jamais à l'abri du risque de voir émerger de nouveaux partis qui ne défendent pas ces droits », avertit-elle.

« Des femmes meurent de septicémie aujourd'hui en Pologne alors qu'elles ont un fœtus mort dans le corps, et les docteurs n'opèrent pas. La Hongrie fait

écouter le fœtus aux mères qui veulent avorter », avertit **Mme Gwendoline Delbos-Corfield**.

« Nous sommes très inquiètes, même si nous restons combatives, de ce qui se passe en Pologne, en Autriche, où des femmes meurent à l'hôpital faute d'avoir accès à l'IVG. Une femme a été condamnée récemment à huit mois de travaux d'intérêt général pour avoir aidé une autre femme à avorter. Nous allons d'ailleurs la recevoir à l'Assemblée nationale prochainement. Cette répression va s'intensifier, il ne faut pas se leurrer », s'alarme également **Mme Pascale Martin**.

« Le gouvernement polonais est allé jusqu'à commander la mise au point d'un test permettant de confirmer qu'une femme a eu recours à la pilule abortive. Ce test va pouvoir être instrumentalisé par la justice contre les femmes. En Hongrie, en Italie, les amis de Marine Le Pen, remettent aussi activement en cause le droit et l'accès à l'IVG ; en France, depuis un an, les militants anti-avortement s'organisent et disposent d'importants moyens financiers. Nous sommes en 2023 et le droit à l'avortement n'est plus une évidence ».

3) Le rôle de l'Europe contre le « backlash » (paroles de députées)

Comment l'Europe peut-elle lutter davantage contre ces mouvements anti-genre et faire avancer les droits des femmes ? Les eurodéputées réunies par le CESE ne sont pas toujours d'accord sur la stratégie à suivre mais sont parfaitement alignées sur les objectifs : contrer le « backlash », ce retour de bâton contre les droits des femmes après des années de progrès.

Trois sujets clés mobilisent actuellement associations et élues : le projet de directive sur les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française et enfin l'inscription du droit à l'avortement et des droits sexuels et reproductifs dans la Charte des droits fondamentaux de l'Europe.

→ La bataille de la directive

Alors que sept femmes meurent par jour en Europe sous les coups de leurs conjoints, la Commission européenne a proposé le 8 mars 2022, une directive, amendée ensuite par le Parlement, qui vise à donner une définition commune des violences qui touchent surtout les femmes — le viol, les mutilations génitales, le cyberharcèlement, le partage non consenti d'images intimes, le mariage forcé — ainsi qu'un socle commun de protection et de

sanctions. Mais plusieurs pays, dont la France et l'Allemagne, bloquent le texte pour en exclure le viol, estimant, par des arguments juridiques, que le viol ne relève pas d'une telle directive. Un scandale, dénoncent les élues.

« Si cette directive aboutissait, vous pourriez aller jusqu'à la Cour de justice européenne pour dire : "Mes droits n'ont pas été reconnus dans mon État-membre, j'ai été victime de violences mais rien n'a été fait." Cela a donc une vraie importance. » relève **Mme Delbos-Corfield**.

Mais le texte est bloqué depuis des mois, s'indigne **Mme Colin-Oesterlé** « Qu'est-ce qui coince aujourd'hui ? la Commission européenne propose son texte, le Parlement européen l'amende et propose son rapport, voté par une immense majorité de députés. Mais les États-membres ont décidé de retirer le viol de cette directive, en arguant d'un défaut de base juridique. L'article 83 du traité de l'UE l'autorise à légiférer sur tout ce qui concerne l'exploitation des femmes et des enfants. Mais les représentants de certains États-membres ont dit « Non, le viol, ce n'est pas de l'exploitation des femmes », alors qu'il y a dix ans, l'UE a légiféré sur un texte contre les abus sexuels commis sur les enfants sur cette même base légale. Cinq États-membres ont fait

une déclaration commune pour dire que c'était une honte de retirer le viol de cette directive : l'Italie, la Grèce, le Luxembourg, la Belgique et l'Irlande — mais pas la France. L'Espagne ne s'est pas prononcée car elle préside le Conseil mais on imagine qu'elle partage cette position.

Je ne peux pas accepter que l'on parle aujourd'hui d'inscrire l'avortement dans la Constitution française, ce que j'approuve, et que dans le même temps, on retire le viol de cette directive européenne. C'est insensé, incohérent. J'ai écrit au Président de la République, nous avons fait une tribune dans *Le Monde*, écrit au garde des Sceaux, interpellé tout le monde, je n'ai pas eu la moindre réponse. Cela fait six mois que cela dure ! », s'alarme l'élue.

Une colère partagée par **Mme Aline Brüser**. « Les États-Membres ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le fait d'inclure le viol dans la directive. C'est vraiment un scandale. Le Gouvernement allemand a estimé que sur la base légale de cette proposition, il serait très compliqué de faire en sorte d'avoir une loi à l'échelle européenne qui définit ce qu'est un viol et qui le criminalise. Des féministes très engagées au Parlement européen ont fait des tribunes dans chaque journal, dans chaque pays en Europe car il faut beaucoup de pression pour obtenir une directive digne de ce nom.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé, rapporteure de la directive au nom du groupe du groupe PPE, a elle aussi signé une tribune avec François-Xavier Bellamy, sur la question soulevée par cette directive de la définition de ce qu'est le viol.

Mais « cela peut être très long parce qu'il faut arriver à une validation en trilogue, avec le Conseil, et certains États bloquent. La directive *Women on Boards* a pris dix ans », s'alarme **Mme Sylvie Brunet**. Elle a aussi proposé d'instaurer un congé quand une femme fait l'objet de violences domestiques, comme dans certains pays comme l'Islande, ce qui permet à des femmes de s'organiser notamment vis-à-vis des recours judiciaires.

10 ans

C'est le temps qu'a pris la directive *Women on Boards* pour être adoptée

« Les députés les plus compliqués aujourd'hui au Parlement européen viennent de deux groupes : le parti Vox d'Espagne et le Rassemblement national français », souligne **Mme Delbos-Corfield**. Ils posent de grandes difficultés quant au narratif qu'ils ont construit et à leur façon de s'organiser. Nous ne sommes pas aussi bien organisés qu'eux. Cela fait un moment que Budapest est le lieu où les extrêmes

droites se réunissent régulièrement. Comme d'habitude, le corps des femmes est un instrument pour contrôler les peuples mais derrière il y a une question de démocratie. Nous devons faire des alliances ».

Reste la question de la position de la France. Bien qu'alliée au parti Renaissance d'Emmanuel Macron, la délégation du parti Renew, rappelle **Mme Brunet**, a voté en faveur de la directive, donc en opposition avec la position française. « L'argument est toujours le même, juridique », explique-t-elle « cela ne relève pas d'une directive ». C'est vrai que sur ces sujets, que ce soient les droits des femmes, ou des sujets sociaux, quand cela nous arrange, on dit que cela ne relève pas de l'Europe et quand cela ne nous arrange pas, cela relève de l'Europe. Les traités globalement ne nous aident pas beaucoup pour avancer sur ce que l'on peut appeler l'Europe sociale ».

→ La difficulté de la mesure

L'appréciation de la violence varie d'un pays à l'autre, souligne **Mme Delbos-Corfield**. « En 2013, une étude dans une vingtaine d'États européens demandait aux femmes le niveau de violences dans leur pays. Un des pays avec le plus fort taux de réponses de femmes disant être régulièrement victimes de violences par leur conjoint était la Suède, et un des pays où le taux était le plus faible était la Pologne. La Suédoise, si on lui parle

très violemment, considère déjà que c'est une violence, la Polonaise attend d'être à l'hôpital pour considérer que c'est une violence. Il y a une vraie problématique de prise de conscience, d'état des données, de culture. Il n'y a pas plus féministe aujourd'hui comme territoire que l'espace européen. Les textes européens parlent de « politique féministe ». L'Union européenne est donc un lieu où on parle féminisme, droits des femmes et système patriarcal, mais cela prendra du temps, il y a un gros travail à mener sur les consciences ».

Attention enfin, note **Mme Delbos-Corfield**, à l'instrumentalisation de cette question. « Les élus du Rassemblement national ou de Vox disent que la violence est arrivée avec les migrants et qu'un homme blanc catholique n'a jamais été coupable de violence. Ce que l'on entend au Parlement européen, ce sont des faits divers ; dans la bouche de femmes du Rassemblement national, ce sont toujours des prénoms maghrébins et des hommes qui ont brûlé une femme, mais jamais des violences par des hommes blancs. »

→ L'arme budgétaire

L'Espagne a mis un milliard d'euros sur la table et a réussi à faire baisser les violences. L'Union européenne peut-elle consacrer suffisamment de moyens pour pallier les défaillances de certains États ?

« Nous avons réussi à conditionner l'octroi de fonds à la Pologne, qui ne respectait pas les droits LGBTQIA+. Il faut continuer sur cette voie pour les pays qui ne respectent pas les droits des femmes [...] »

Sylvie Brunet
Députée européenne (Modem)

L'Union européenne est le plus grand pourvoyeur de fonds pour lutter contre les violences, et la France a tout de même déjà bénéficié de 36 millions d'euros, note **Mme Colin-Oesterlé**. Mais 289 milliards d'euros par an dans l'Union européenne pour lutter contre les violences faites aux femmes, c'est un budget colossal, reconnaît **Mme Martin**. Dans le même temps, en France, on réclame beaucoup plus que le milliard que l'on n'a toujours pas.

Première piste, prônée par **Mme Diop**, un budget européen et des subventions qui tiennent compte des spécificités du genre, et une Commissaire européenne dédiée à ces questions.

« L'objectif est que quand vous demandez une subvention, on regarde quelle est votre politique, si elle respecte, par exemple, une parité, l'égalité salariale, si vous avez mis en place des mesures permettant aux femmes d'être dans un endroit beaucoup plus *secure* lorsqu'elles sont au travail. On peut aussi, par exemple, lorsqu'on va soutenir des projets qui

peuvent être inter-États, avoir un décompte des féminicides au niveau européen, ou encore un recensement des mouvements féministes pour que celles et ceux qui peuvent y avoir recours puissent savoir qui sont leurs interlocuteurs. Le budget de l'Europe peut aussi soutenir des actions qui permettent d'aider les femmes en Pologne ou ailleurs qui n'ont pas d'accès à l'IVG ».

Certaines élues vont plus loin et demandent de conditionner les fonds européens au respect des droits des femmes, et de couper les aides aux pays qui ne les respectent pas. C'est ce que recommande **Mme Sylvie Brunet** : « nous avons réussi à conditionner l'octroi de fonds à la Pologne, qui ne respectait pas les droits LGBTQIA+. Il faut continuer sur cette voie pour les pays qui ne respectent pas les droits des femmes et notamment les droits sexuels et reproductifs. C'est un moyen coercitif assez fort dont on dispose. Nous avons d'ailleurs réussi pour la première fois puisque la Pologne a fait marche arrière ».

10 OCT 2023 ★ DROITS DES FEMMES : QUELS ENJEUX POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024?



RENCONTRES DU CESE DROITS DES FEMMES : QUELS ENJEUX POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024?

CAMILLE PIOT

« Quand les budgets sont là, ils n'atteignent pas toujours leur destination. »

Sylvie Brunet
Députée européenne (Modem)

Quand les budgets sont là, ils n'atteignent pas toujours leur destination. **Mme Brunet** cite ainsi le Fonds social européen (FSE+) et le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs », doté de 1,5 milliard d'euros, dont le programme « Daphné », doté d'un budget de 25 millions d'euros. Ce sont les États-membres qui doivent redistribuer ces fonds votés au niveau européen. Mais avec toujours la même question posée par les associations locales. « Comme me demande la Maison des femmes à Marseille : Comment peut-on avoir des fonds européens ? Il faut passer par les DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). De belles choses ont réalisées par les directions générales, par l'État ou les préfètes déléguées pour l'égalité des chances. Parfois via l'État, on y arrive ».

« Je ne crois pas aux finances européennes », tranche **Mme Delbos-Corfield**. « Les États-membres ne veulent pas donner le pourcentage nécessaire aux compétences européennes. La vraie question des financements est liée aux États-

membres, pour donner de l'argent à la police et la justice. C'est ce que l'Espagne a fait. Il y a une vigilance à avoir parce que les fonds sont directement attribués par les États, ce n'est pas l'Europe qui est directement opérationnelle. On sait qu'en Pologne, par exemple, l'argent dédié aux femmes victimes de violence va notamment à des églises qui, quand elles accueillent ces femmes, leur disent qu'il ne faut pas qu'elles avortent ».

Quelle place pour les syndicats dans cette directive ? **Mme Aline Brüser** la juge capitale « Il existe des conventions collectives où l'on négocie avec les employeurs pour rendre le lieu de travail safe. Cela s'applique aussi aux victimes des violences conjugales. Par exemple, en Italie, il existe des conventions collectives où l'on a négocié un congé payé, une réallocation. L'employeur a l'obligation de faire en sorte que mon ex-conjoint, mon conjoint, la personne qui m'agresse ne puisse pas pénétrer mon lieu de travail, donc ne puisse pas prolonger les violences domestiques dans le monde du travail. Nous luttons donc pour que les syndicats aient une place dans cette directive et

pour que chaque femme victime des violences puisse avoir recours à son syndicat ».

« Gisèle Halimi parlait de la clause européenne la plus favorisée. Peut-être que si l'Europe s'inspirait de cette clause et que l'on allait chercher dans chacun des États-membres les bonnes pratiques et solutions qui ont été installées, on arriverait à lutter contre ce fléau que sont les violences faites aux femmes », conclut **Mme Pascale Martin**.

Mme Delbos-Corfield plaide aussi pour des budgets genrés et la prise en compte du genre dans les règlements européens sur le climat. « Les grands plans de relance vont aider des secteurs qui sont à 80 % des secteurs masculins : les nouvelles technologies, les transports. Il faut aussi réfléchir au fait qu'il faut que des femmes aillent travailler dans ces domaines ; c'est aussi un domaine sur lequel l'Union européenne peut agir notamment via la formation professionnelle. Donc la question du budget genré est une vraie problématique ».

Quant aux règlements sur le dérèglement climatique, « ils sont injustes, la question de la précarité énergétique va être à 70 % féminine ». « Celles qui ont des petites boutiques en centre-ville, ce sont des femmes. Il y a aussi la question du transport qui se pose à juste titre car on est en train d'interdire nos villes aux voitures

polluantes. Qui sont celles qui ont les voitures polluantes ? Ce sont les femmes, parce qu'elles ne vont pas racheter une voiture tous les ans. Elles sont sage-femmes, infirmières libérales, etc. Il est possible que les lois que nous faisons et aggravent encore des inégalités qui existent. Je voudrais vraiment que ce soit pris en charge ».

→ Réviser les traités ?

Piste prometteuse, mais à plus long terme, celle d'une révision des traités européens pour inscrire les droits sexuels et reproductifs ainsi que le droit à l'avortement, dans la Charte européenne des Droits de l'homme. La route est ardue, car elle nécessite un vote à l'unanimité des États-membres, ou de passer par un vote qui permettrait d'adopter cette modification à la majorité.

Mme Sylvie Brunet se fait la porte-parole d'une majorité du Parlement européen. « Nous demandons, comme d'autres groupes au Parlement européen, que l'on inscrive ces droits sexuels et reproductifs dans la Charte européenne des Droits de l'homme ». Ce sujet fait l'unanimité dans le groupe Renew, mais divise parfois certains groupes, dont le PPE.

Mais pour **Mme Colin-Oesterlé**, pourtant favorable à ce principe, c'est une voie d'action à trop long terme. « La charte des droits

fondamentaux a aujourd'hui valeur de traité. Donc pour inscrire ces droits, il nous faut l'unanimité. Ce sont des effets d'annonce. Je préfère que l'on parle de l'inscription du viol dans la prochaine directive sur les violences faites aux femmes que de promettre quelque chose dont on sait qu'on n'y arrivera pas ».

« Nous y arrivons quand même », fait valoir **Mme Brunet**, qui rappelle que la directive *Women on Boards* a pris 10 ans mais a abouti, malgré des blocages de certains pays de l'Est. La directive sur la transparence des rémunérations a abouti relativement vite, et sous présidence tchèque.

Même opinion pour **Mme Diop**, qui demande d'avoir « l'ambition d'inscrire dans la Charte des droits fondamentaux le droit à l'IVG mais aussi celui à l'éducation sexuelle reproductive. Il ne faut pas renoncer parce qu'il faut l'unanimité ».

« Je siége en commission Affaires constitutionnelles, dans laquelle nous sommes deux femmes. Et pour la première fois on parle d'introduire l'éducation à la vie sexuelle et affective, il faut que l'on arrive à avoir une majorité. On ne sait pas ce qui va se passer dans les deux semaines qui viennent. Pour l'instant, une partie du PPE ne veut pas le voir dans le texte mais une autre est prête à essayer. C'est le premier point », détaille **Mme Delbos-Corfield**.

« Ce n'est pas géographique. Nous avons un problème aujourd'hui avec la Hongrie et la Pologne, mais attention à la « barbarie des pays de l'Est » et au reste de l'Europe qui irait bien ; il y a des menaces en Italie avec Giorgia Meloni et on a eu très peur en Espagne ».

Elle préconise de continuer à œuvrer pour la révision des traités. « Cela va être très difficile. On va sortir un texte au Parlement européen sur les changements minimes que l'on voudrait voir dans les traités. Il y a une chance que ce soit possible puisque, pour des raisons politiques et de chantage de Viktor Orbán, beaucoup de pays sont aujourd'hui prêts à aller contre l'unanimité. Si les droits sexuels et reproductifs sont dans cette résolution du Parlement, ce sera symboliquement très important ».

La bataille de l'inscription de l'IVG dans la Constitution française fait également partie des revendications des élues. « Si la France arrivait à faire entrer l'IVG dans la Constitution, nous en serions vraiment grandis. Le Rassemblement national n'est pas du tout avec nous dans cette bataille, il est même contre nous. Nous avons à mener cette bataille contre leurs idées nauséabondes », dit **Mme Martin**, qui réclame elle aussi la révision des traités et le principe la conditionnalité des fonds. « Nous voulons inscrire le droit à l'avortement et l'ensemble des autres droits dans la Charte des droits fondamentaux

de l'UE et la rendre directement applicable. L'Europe peut aussi jouer un rôle plus actif pour contraindre les États-membres à respecter les droits et libertés. Nous demandons, par exemple, la suspension de tout versement financier de l'UE aux pays qui contreviennent aux droits humains et aux libertés fondamentales. Le Conseil de l'Europe considère l'avortement comme un droit humain. Il ne faut pas oublier non plus la résonance très forte qu'aurait partout en Europe l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution française. La bataille à mener est politique mais aussi culturelle et symbolique. Il s'agit de réaffirmer avec force que nos droits ne sont pas négociables ».

« Il faut parler des droits sexuels et reproductifs et pas seulement d'avortement. Ce combat uniquement pour l'avortement est réducteur et n'oblige pas les hommes à prendre leur part dans ce sujet », relève **Mme Delbos-Corfield**.

Mais pour éviter les longues années nécessaires à une révision des traités, **Mme Colin-Oesterlé** propose une autre approche : faire de l'avortement un sujet de santé publique, un sujet sur lequel l'UE a une compétence partagée avec les États. Alors que la santé, la contraception ou encore le droit à l'avortement relèvent de la compétence nationale de chaque État.

« Je rappelle qu'une femme meurt toutes les neuf minutes en Europe d'un avortement clandestin. Pour être plus efficaces, est-ce que nous ne devrions pas prendre à bras le corps ce sujet de la santé publique, pour faire de la santé reproductive une compétence européenne ? Si nous attendons l'inscription de l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux, il faut l'unanimité, et je crains que cela mette beaucoup de temps à aboutir. Or nous nous battons pour que cela aille le plus vite possible dans le même sens. Si ces droits sont considérés comme de simples sujets de santé, l'UE n'a même pas une compétence partagée mais une simple compétence d'appui aux compétences de chaque État membre. Il faut aller vers une compétence partagée pour avoir des actes contraignants, et faire de la santé reproductive — avec des actes législatifs contraignants — un sujet de santé publique sur lequel l'Europe aurait vraiment matière à légiférer. »

→ Le rôle clé de l'éducation à la sexualité

La défense des droits des femmes passe aussi, conviennent toutes les participantes, par la lutte contre le cyberharcèlement, la désinformation et, encore davantage, par l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle des jeunes.

« Nous avons un important travail à faire en matière d'éducation, de sensibilisation de notre jeunesse. »

Nathalie Colin-Osterlé
Députée européenne (Centriste)

Mme Diop le constate depuis des années sur le terrain. « Je suis enseignante en lycée professionnel depuis 25 ans et je peux vous assurer qu'aussi bien les garçons que les filles ont un vrai déficit en termes d'éducation à la sexualité. Des jeunes gens me disent encore : « Quand ma copine prend la pilule, est-ce qu'elle doit la prendre chaque fois qu'on a un rapport sexuel ? ». Ils ont 15, 16, 17 ans. »

L'éducation à la sexualité est une bataille politique. « Au moment des « ABCD de l'égalité », il y a eu une désinformation et une cabale incroyables contre la ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem. Moi-même, en tant qu'enseignante, quand j'aborde des questions de sexualité devant des adolescents, je peux répondre et on ne me taxe pas de vouloir baisser leur pensée. Mais quand vous êtes une enseignante en collège, aborder ces questions pose problème, même en France.

Je suis intimement convaincue que cette question du droit à l'éducation à la sexualité est primordiale. Tout comme je pense qu'il est aussi important de parler de la précarité menstruelle. C'est vraiment un sujet important quand on sait que la surtaxation des produits hygiéniques, le fait que des jeunes filles ne viennent pas à l'école parce qu'elles n'ont pas de protection, même en France, qu'elles n'y ont pas accès en collège ou en lycée alors qu'elles doivent pouvoir en obtenir à l'infirmerie, on doit avoir des distributeurs, avoir ces accès. Sur la question du congé menstruel, je salue le maire de Saint-Ouen-sur-Seine (Karim Bouamrane, PS) qui a été la première ville de France à instruire un congé menstruel pour ses employées. Ce genre de petites mesures peuvent aider le droit des femmes à avoir du confort lorsqu'elles vont travailler et qu'elles ne soient pas obligées de se justifier à chaque fois lorsqu'elles ont besoin de s'absenter ».

Le cyberharcèlement et la désinformation font également partie de ses combats. « Il n'y a pas de moyen de protection quand vous êtes sur la toile », explique **Mme Diop**. « En tant que femmes politiques, vous êtes la cible de cyberharcèlement, vous recevez des insultes innombrables. Quand vous portez plainte, on vous dit que l'on n'arrive pas à identifier d'où elles viennent parce que ce sont de faux comptes. Et à chaque fois que l'on parle des violences faites aux femmes, on entend une énumération de tous ces migrants, de tous ces « sauvages » qui ont attaqué des femmes dans la rue, avec des commentaires du type « Ce n'est pas normal, on aurait dû les virer depuis longtemps et on n'aurait pas de problème de viol ». Or on sait très bien que les violences faites aux femmes ne sont malheureusement pas le simple fait de migrants ou de personnes que vous rencontrez dans la rue. C'est aussi un conjoint, un ex-petit copain qui vous agresse à la maison. Vous avez porté plainte cinq fois, cela n'a rien donné et on finit par vous retrouver morte à votre domicile. »

Mme Colin-Osterlé partage son analyse : « Il est vrai que l'on a un important travail à faire au niveau de l'éducation. J'ai fait toute une campagne de distribution de violentomètres, cette petite règle qui définit différentes situations et qui est graduée en fonction du degré de violence. Il était assez incroyable de constater que pour de

jeunes adolescents, une situation qui était absolument inacceptable dans la réalité, était pour eux totalement banale. Ce qui pour nous est dans le rouge, c'est dans le vert pour eux. Nous avons donc un important travail à faire en matière d'éducation, de sensibilisation de notre jeunesse. Tout passe par l'éducation. Il faut vraiment « mettre le paquet » là-dessus. Pour l'égalité professionnelle, les femmes sont dans des métiers moins stables, très peu s'orientent vers des métiers scientifiques qui offrent de la stabilité. Il faut donc là encore de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation ».

Même opinion chez **Mme Delbos-Corfield**. « Quand on interroge les jeunes en Europe, le niveau de méconnaissance, notamment des hommes, est spectaculaire. Je trouve que c'est encore plus compliqué politiquement et encore plus un tabou de parler d'éducation sexuelle que d'avortement.

Mme Aline Brüser souhaite intensifier la lutte contre le cyberharcèlement et le *revenge porn*, également présents dans le monde du travail, à l'occasion de la directive sur les violences envers les femmes. « On a pris connaissance de cas, en Italie, de femmes victimes du *revenge porn*, par exemple un ex-conjoint qui publie des photos dénudées. Des employées qui travaillaient dans la petite enfance ont été licenciées parce qu'ils avaient mis des vidéos de leur

« Il faudra que l'on effectue ce travail d'approche en allant expliquer pourquoi l'Europe c'est important [...] La question des femmes est un vecteur universel qui permettra d'accrocher ces personnes qui peuvent s'abstenir, se sentir non concernées. »

Dieynaba Diop
Porte-parole du Parti socialiste

ex-partenaire sur les réseaux sociaux. C'est inacceptable. Il faudrait donc renforcer la protection des victimes de toutes les formes de violence, violence domestique, cyberharcèlement, violence dans l'espace digital, dans le monde du travail et que cette directive soit la plus forte possible ».

→ Un marqueur politique dans les élections européennes

Les droits des femmes doivent être au cœur de la campagne des européennes. Ils seront même un marqueur politique, s'accordent les intervenantes, pour qui des partis politiques de plusieurs bords peuvent et doivent œuvrer ensemble.

Pour **Mme Noura Raad**, « l'Europe est l'espace où l'on met en commun nos luttes féministes. Ces élections doivent prendre en compte les questions féministes, les questions des droits des femmes et des filles migrantes pour une

réelle égalité, mais surtout un accès réel aux droits fondamentaux. »

« Il faut continuer à travailler ensemble », appelle **Mme Brunet**. « Nous en sommes la preuve, nous ne sommes pas dans les mêmes partis politiques, pas dans les mêmes groupes, mais nous travaillons très bien ensemble. C'est un vrai marqueur politique. Nous sommes à la veille des élections européennes, et au vu de certains sondages nous pouvons avoir quelques inquiétudes. Il faut le marteler, c'est un sujet majeur, un vrai point de démarcation politique. Les groupes politiques républicains, qui défendent ces droits, se démarquent très nettement d'autres partis. On ne l'entend pas assez, ce n'est pas assez dans les débats. On entend toujours parler de sécurité, de problématique d'immigration, mais c'est un sujet fondamental qui transcende la société. C'est l'avenir de nos filles et petites-filles, il faudra toujours se battre.

Mme Diop souhaite que le rôle de l'Europe soit mieux compris, et juge que la question des femmes peut aider à « accrocher » les électeurs et les électrices. « Souvent quand on parle d'Europe, c'est très loin, les gens ne se sentent pas concernés, ne se sentent même pas Européens parce qu'on ne fait rien pour leur montrer tout le travail qui est réalisé en Europe, en quoi cela peut aussi améliorer leur vie. Il faudra aussi que l'on effectue ce travail d'approche en allant expliquer pourquoi l'Europe c'est important, aussi bien en quartier populaire qu'à cette France rurale qui se sent déclassée, oubliée. La question des femmes est un vecteur universel qui permettra d'accrocher ces personnes qui peuvent s'abstenir, se sentir non concernées. Le 9 juin, il faut aller voter, pour éviter que des conservateurs et conservatrices fassent reculer l'Europe. Au contraire, il faut la faire basculer et avancer dans le bon sens. »

Un appel relayé par **Mme Delbos-Corfield**, qui presse les élues d'avoir une attitude plus offensive. « Je vais redire ce que Agnès Hubert a dit plus tôt, les femmes ne votent pas suffisamment aux élections européennes alors que l'Europe est l'espace le plus féministe. La commission des femmes est une des plus anciennes, un des parlements les plus féminisés. On utilise des termes féministes et on travaille beaucoup sur ces questions. Cela devrait se savoir. L'Union européenne est sur cette question une alliée.

Je crois aussi qu'il faut que l'on soit plus revendicatrices. Je nous trouve très défensives, il faut demander plus, être dans une stratégie. Cela a été dit par Neil Datta, c'est impressionnant comme les mouvements opposés aux droits des femmes se sont mis à travailler, ils sont là, le mythe de la personne d'extrême droite qui vient signer et qui repart, cela n'existe plus. Ils travaillent et proposent des choses et ils retournent tout le temps les sujets : « la violence, ce sont les migrants ». Ils protègent vraiment les femmes pour que l'on puisse avoir du temps pour se reposer à la maison pendant que les autres nous font travailler, etc. Ils nous laissent le libre choix, ils ne nous obligent pas à avorter, ils nous donnent la possibilité. C'est un narratif très important.

C'est un vrai problème dans ce pays, de se dire que quand on défend les Polonaises ou les Hongroises, on défend les Françaises aussi. Les juges français ne sont pas assez solidaires des juges polonais, alors que les juges allemands sont extrêmement solidaires. Une association belge a monté un réseau solidaire de journalistes hongrois, ils ne trouvaient pas de Français. En France on croit que l'on va régler tous nos problèmes avec notre démocratie française. Elle est forte mais pas tant que ça, et un jour, on aura peut-être besoin aussi de cette Europe ».

Mme Agnès Hubert pointe également la méconnaissance de l'Europe. « Quand

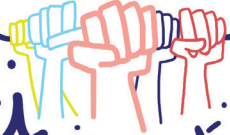
10 OCT 2023

DROITS DES FEMMES : QUELS ENJEUX POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024?



mot de conclusion

C'EST DÉFENDRE
LES DROITS DE **TOUS**
LES HOMMES
ET DE **TOUTES**
LES FEMMES



un grand merci
à ceux qui ont permis
et ont concouru à l'organisation
de cet événement

nous avons entendu des
Convictions fortes
faire de l'égalité
un sujet incontournable
de ces élections.

CONTRE-FORCES
PROGRESSISTES



FORCES RÉGRESSIVES
À L'ŒUVRE

**IL FAUT NOUS
ORGANISER!**

SE JOUE DANS **TOUS**
LES ESPACES ÉDUCATIFS

on a interrogé les femmes et les hommes à la veille des élections européennes précédentes en 2019, les femmes disaient pour la plupart : « Je ne vote pas pour l'Europe car je ne sais pas ce qui s'y passe ». C'est une des rares élections où il y a encore moins de femmes que d'hommes qui votent. C'est vraiment dommage parce qu'il y a vraiment des choses à gagner.

« L'Europe s'érige en modèle, alors qu'elle doit d'abord progresser, conclut **Mme Vérien**. J'ai d'ailleurs apporté ce petit foulard de la lutte au Salvador pour le droit à l'IVG, où ils nous disent : « Mais vous, Européens, faites quelque chose ? », ce à quoi je réponds tristement : « Nous, Européens, devons déjà balayer devant notre porte et lutter contre des mouvements, des États qui renient ce droit pour lequel nos mères se sont battues ». Ces sujets ne peuvent pas se réguler simplement dans un pays mais bien à l'échelle européenne. C'est pourquoi nous avons clairement besoin de femmes en Europe, de femmes qui défendent ces causes, d'être puissantes, fortes, accompagnées d'hommes qui défendent nos causes » ●



Introductions par

THIERRY BEAUDET

Président du CESE

AGATHE HAMEL · *Présidente de la Délégation
aux droits des femmes et à l'égalité du CESE*

VÉRONIQUE RIOTTON · *Présidente de la Délégation
aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale*

DOMINIQUE VERIEN · *Présidente de la Délégation
aux droits des femmes du Sénat*

NEIL DATTA · AGNÈS HUBERT · NOURA RAAD

ALINE BRÜSER · SYLVIE BRUNET

NATHALIE COLIN-OESTERLÉ

GWENDOLINE DELBOS-CORFIELD

DIEYNABA DIOP · PASCALE MARTIN

**Retrouvez le CESE
sur les réseaux sociaux**



**conseil économique
social et
environnemental**